

Calendrier de collecte - 2017

Municipalité de
Grand-Métis

AOÛT							SEPTEMBRE							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
			2	3	4	5				E	6	7	8	9
6	7		9	10	11	12	3	4		6	7	8	9	
13			16	17	18	19	10			13	14	15	16	
20	21		23	24	25	26	17	18		20	21	22	23	
27			30	31			24			27	28	29	30	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture – horaire d'été :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : fermé

Personnel :

Directrice générale : Chantal Tremblay
Employé municipal : Marc-André Migneault 418-750-6485
Inspecteur en urbanisme : Michel Lagacé 418-775-6485
Agente en milieu rural : Kathy Laplante 418-775-8445, poste 2251 ou 775-8188



MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt
Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
Téléphone (418) 775-6485, Télécopie (418) 775-3591
Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



AOÛT 2017 Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,
Directrice générale / sec. trés.

FIER PARTENAIRE DU



PARC RÉGIONAL
DE LA RIVIÈRE MITIS

Informations diverses

❖ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal aura lieu **le lundi 7 AOÛT et le mardi 5 SEPTEMBRE** à 19h30 au bureau municipal.

❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 78.00\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, Communiquez au bureau municipal au 775-6485.

❖ SENSIBILISATION SUR L'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE DES ARMES À FEU AUPRÈS DE LA POPULATION DE GRAND-MÉTIS

Des verrous de pontet sont présentement disponibles au bureau municipal au coût de 5\$. Ce verrou protégera contre l'usage non autorisé des fusils, des carabines et des armes de poing. Pour réserver votre verrou de pontet, communiquez au bureau municipal au (418) 775-6485.

❖ LA CUEILLETTE DES GROS OBJETS

Le 5 et 6 septembre 2017

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU 418-775-6485 ou par courriel à grandmetis@mitis.qc.ca

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES MOIS D'AOÛT – SEPTEMBRE

Le bureau municipal sera fermé le 21 août pour formation, le 4 septembre (fête du travail) et le 21 septembre pour formation.

En cas d'urgence, vous pouvez nous laisser un message au 418-775-6485 ou par courriel à grandmetis@mitis.qc.ca ou communiquer avec un membre du conseil.

PRÉDICTION DES MARÉES – AOÛT 2017

POINTE-AUX-CENELLES (Sainte-Flavie)

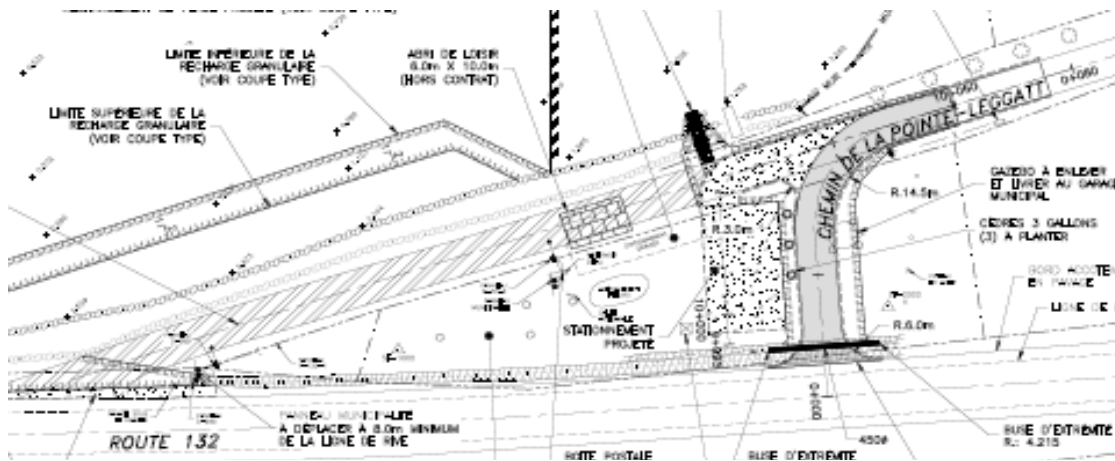
Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)
02	05 :27	1.3	10	04 :31	3.9	18	06 :08	0.9	26	05 :56	3.5
02	11 :13	2.5	10	10 :47	0.5	18	12 :04	3.0	26	11 :58	0.7
02	17 :08	1.4	10	16 :55	3.5	18	18 :02	0.9	26	18 :13	3.5
02	23 :45	3.2	10	22 :51	0.6	19	00 :32	3.8	27	00 :25	0.7
03	06 :28	1.3	11	05 :10	3.8	19	07 :38	0.7	27	06 :38	3.2
03	12 :17	2.6	11	11 :23	0.5	19	13 :06	3.2	27	12 :34	0.9
03	18 :08	1.3	11	17 :35	3.5	19	19 :04	0.7	27	18 :56	3.3
04	00 :41	3.3	11	23 :34	0.6	20	01 :30	4.0	28	01 :13	1.0
04	07 :18	1.1	12	05 :52	3.7	20	08 :00	0.5	28	07 :21	2.9
04	13 :09	2.7	12	12 :02	0.6	20	13 :59	3.4	28	13 :13	1.1
04	18 :58	1.2	12	18 :17	3.5	20	19 :58	0.5	28	19 :44	3.2
05	01 :27	3.5	13	00 :21	0.7	21	02 :21	4.2	29	02 :11	1.2
05	07 :59	1.0	13	06 :37	3.5	21	08 :47	0.3	29	08 :11	2.7
05	13 :52	2.9	13	12 :44	0.7	21	14 :47	3.6	29	13 :59	1.3
05	19 :41	1.1	13	19 :05	3.5	21	20 :46	0.3	29	20 :42	3.0
06	02 :07	3.7	14	01 :15	0.9	22	03 :07	4.3	30	03 :25	1.4
06	08 :35	0.9	14	07 :28	3.3	22	09 :30	0.2	30	09 :13	2.5
06	14 :30	3.1	14	13 :32	0.9	22	15 :31	3.7	30	15 :02	1.4
06	20 :20	0.9	14	19 :58	3.4	22	21 :32	0.3	30	21 :52	3.0
07	02 :43	3.8	15	02 :20	1.0	23	03 :51	4.2	31	04 :47	1.4
07	09 :08	0.7	15	08 :27	3.0	23	10 :10	0.2	31	10 :30	2.4
07	15 :06	3.2	15	14 :29	1.0	23	16 :13	3.7	31	16 :21	1.5
07	20 :57	0.8	15	21 :01	3.4	23	22 :15	0.3	31	23 :06	3.0
08	03 :18	3.9	16	03 :37	1.0	24	04 :33	4.1	01	05 :56	1.3
08	09 :40	0.6	16	09 :36	2.9	24	10 :48	0.3	01	11 :45	2.5
08	15 :42	3.4	16	15 :35	1.1	24	16 :54	3.7	01	17 :36	1.4
08	21 :34	0.7	16	22 :11	3.5	24	22 :58	0.3	02	00 :10	3.1
09	03 :54	3.9	17	04 :57	1.0	25	05 :15	3.8	02	06 :49	1.2
09	10 :12	0.5	17	10 :52	2.8	25	11 :23	0.5	02	12 :43	2.7
09	16 :18	3.4	17	16 :50	1.1	25	17 :33	3.6	02	18 :34	1.3
09	22 :11	0.6	17	23 :25	3.6	25	23 :41	0.5	03	01 :00	3.3

INFO-MUNICIPALITÉ

CHEMIN DE LA POINTE-LEGGATT

Des travaux débuteront bientôt dans le secteur de la Pointe-Leggatt.

- Des travaux pour la correction de l'intersection du chemin de la Pointe-Leggatt et de la route 132;
- Démolition du chemin de la Pointe Leggatt existant sur une longueur d'environ 150 mètres;
- Un rechargement de plage sur une longueur de 100 mètres;
- Construction d'une rampe d'accès à l'eau permanente;
- Travaux d'empierrement sur une longueur de 230 mètres.



Le parc Leggatt sera aussi réaménagé. Vous avez des idées, partagez-les nous! Des citoyens nous ont parlé de modifier le nom du parc pour honorer un de nos élus. Nous attendons vos coups de cœur et le pourquoi!



Personnel électoral recherché pour l'élection générale du 5 novembre 2017

Le Bureau des élections amorce le recrutement du personnel électoral pour exercer diverses tâches le 5 novembre prochain.

La tenue d'une élection générale nécessite des travailleurs pour assurer que tout se déroule dans le bon ordre et dans le respect des règles, garantissant ainsi que tous les électeurs puissent exercer leur droit démocratique dans les meilleures conditions.

Vous souhaitez faire partie de l'équipe? Communique avec la présidente d'élection, madame Chantal Tremblay au 418-775-6485 ou par courriel au grandmetis@mitis.qc.ca.

Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience, les candidats retenus recevront une formation appropriée.

Candidats pour les élections municipales du 5 novembre 2017, préparez-vous dès maintenant!

Choix d'un poste

Une personne peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil d'une municipalité.

Conditions d'admission

Pour ce faire, lors d'une élection générale, elle doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et résider sur ce territoire de façon continue ou non depuis au moins 12 mois, le 1er septembre de l'année civile où doit avoir lieu

l'élection générale ou, dans le cas d'une élection partielle, au moins 12 mois à la date de la publication de l'avis d'élection.

Formulaire à obtenir

On pourra se procurer le formulaire de déclaration de candidature au bureau du président d'élection de la municipalité.

Période pour déposer sa candidature

La période pendant laquelle une personne peut déposer sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés, au bureau du président d'élection, débute le 44e jour et se termine à 16 h 30 le 30e jour précédant celui qui a été fixé pour le scrutin. Cependant, il est préférable de vérifier les jours et les heures d'ouverture du bureau de votre président d'élection.

Pour en savoir plus

Les personnes qui désirent obtenir plus d'information sur l'autorisation des candidats indépendants et des partis politiques peuvent consulter le site Web du DGEQ à electionsquebec.qc.ca.

Saviez-vous que...

On confie de plus en plus de responsabilité au palier municipal. C'est l'instance décisionnelle le plus proche du citoyen. Voici quelques exemples de domaines touchés : l'eau potable, le loisir, la voirie, l'aménagement du territoire

Aux élections municipales de 2017, présentez-vous si :

Vous êtes intéressé par le développement de votre ville et de votre communauté;

Vous souhaitez vous engager concrètement et faire entendre la voix de la nouvelle génération;

Vous êtes porteur d'idées nouvelles;

Vous souhaitez vivre une expérience professionnelle riche;
Vous désirez devenir un agent de changement.



L'équipe de l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) désire faire connaître davantage son organisme, sa mission et ses activités auprès de vos concitoyens. Pour cette raison, elle met dès maintenant à la disposition de votre journal municipal une capsule en environnement qu'elle a créée. Elle fait partie d'une série de capsules qui vous seront envoyées une fois par mois. Vous pourrez décider alors s'il est pertinent de publier notre capsule dans votre journal. **Ce mois-ci, le sujet de la capsule est le [bassin versant](#).**

Les organismes de bassin versant du Québec

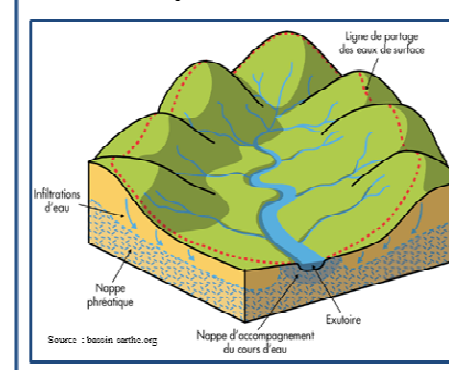
Sur l'ensemble du territoire québécois, exception faite du Grand Nord, il existe 40 organismes de bassin versant. Chaque OBV est mandaté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour faire de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans le territoire qui lui a été assigné. Ainsi, il travaille de concert avec les différents acteurs de l'eau (municipalités, les agriculteurs, les forestiers, les milieux de villégiature, etc.) pour mettre de l'avant des actions concrètes visant à améliorer la qualité des cours d'eau et des lacs. Tous les OBV sont des organismes à but non lucratif.

En espérant que ces capsules sauront vous intéresser et intéresser votre lectorat, veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Christian Hubert

Agent de projets et des communications
418-722-0666, poste 108

Le saviez-vous?



Un **bassin versant** est une portion de territoire dont l'ensemble des eaux converge vers un même point de sortie appelé exutoire. Sa frontière, la **limite de partage des eaux**, correspond souvent la crête des montagnes.

Dans le [Nord-Est du Bas-Saint-Laurent](#), la gestion intégrée des ressources en eau a été confiée par le gouvernement québécois à l'**OBVNEBSL**. Ce territoire comprend principalement, quatre grands bassins versants, soit ceux des rivières [Trois-Pistoles](#), [Rimouski](#), [Mitis](#) et [Matane](#). Pour en savoir plus sur les particularités de ces bassins versants, consultez notre page dédiée à ce sujet : www.obv.nordestbsl.org/territoire-portrait.html



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS

NUMÉROS 2017-0197, 2017-0198, 2017-0199, 2017-0200 et 2017-0201

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 3 juillet 2017, le conseil municipal a adopté les règlements numéros 2017-0197, 2017-0198, 2017-0199, 2017-0200 et 2017-0201 modifiant divers éléments des règlements de zonage, de lotissement, des conditions d'émission de permis de construction, de construction et des permis et certificats.
- Les règlements modifiant les règlements de zonage et de lotissement n'ont pas fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum.
- Les règlements 2017-0197, 2017-0198, 2017-0199 et 2017-0200 ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 12 juillet 2017.
- Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grand-Métis, ce 31^e jour de juillet 2017.

Chantal Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La qualité d'électeur lors d'élections générales ou partielles

Pour avoir la qualité d'électeur, vous devez :

- avoir 18 ans le jour du scrutin
ET
- le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou, lors d'une élection partielle, à la date de publication de l'avis d'élection :
 - être de citoyenneté canadienne;
 - ne pas être soumis au régime de la curatelle;
 - ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse.

Et à cette même date (1^{er} septembre ou date de publication de l'avis d'élection), vous devez remplir une des deux conditions suivantes :

- être domicilié dans la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

L'électeur non domicilié dans la municipalité mais **propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise** situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un écrit signé à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale.

Les personnes **copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise** doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les règles prévoient que le vote par correspondance est réservé aux électeurs inscrits sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée. Cela signifie que le vote par correspondance ne pourra être utilisé par les personnes qui résident par exemple à l'année sur le territoire d'une municipalité. Les formulaires sont disponibles à la municipalité ou sur le site internet du DGE.

(Non-domicilié – copropriétaires – Formulaires SMRC-9.1)

(Non-domicilié – propriétaire unique – SMRC-9.2)

Le Mot vert du mois
« Le brun pour tous, tous pour le brun! »

Citoyen(ne)s, votre bac brun a besoin de vous!

Comme vous le savez, vos matières organiques, récupérées via votre bac brun, sont traitées à l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup, opérée par la SÉMER. Deux options s'offrent alors à vos résidus de table ou de jardin : une partie devient du biogaz, qui sera purifié et liquéfié afin de remplacer les combustibles fossiles nocifs pour l'environnement dans le transport. L'autre partie devient une sorte de compost appelé « digestat » et est utilisée comme fertilisant dans les champs agricoles.

Afin que la magie s'opère, l'usine a besoin d'une grande quantité de matières organiques provenant du milieu résidentiel. Or, malgré un bel effort, les quantités que nous envoyons pourraient être plus grandes. La SÉMER a lancé une invitation à la participation pour la collecte du bac brun, ne serait-ce que pour mettre vos papiers et cartons souillés. Un simple geste individuel, mais qui collectivement a un grand impact positif sur l'environnement tout comme sur votre portefeuille, en raison des redevances sur la performance municipale. L'équation est simple : plus dans le bac brun et moins d'enfouissement donne moins de gaz à effet de serre et plus de redevances.

Si vous pensez que vous ne produisez pas assez de matières organiques pour utiliser votre bac brun, détrompez-vous! Chaque cœur de pomme compte. Chaque reste de table compte. Chaque résidu de jardin compte. Chaque boîte de pizza compte ! Mais ce qui compte le plus, c'est que vous mettiez votre bac brun au chemin le jour de la collecte, parce que c'est lorsque tout le monde participe que l'on accomplit de grandes choses !

Bon été et bonne collecte du bac brun!

SOUPER HOT DOG & BLÉ D'INDE

AUX PROFITS DU CAMP DE JOUR



JEUDI 10 AOÛT 2017

16 H 30 À 18 H 45

AU CENTRE SPORTIF RÉMI BÉLANGER

113, CHEMIN KEMPT,

SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS



L'équipe du camp de jour 2017 souhaite vous inviter à son deuxième souper de financement le jeudi 10 août à compter de 16 h 30 au *Centre Sportif Rémi Bélanger* de Saint-Octave-de-Métis.

Hot dog, blés d'Inde, chips, breuvages et petits gâteaux seront en vente à prix populaire afin de financer les activités spéciales de la fin de l'année et ainsi renouveler le matériel du local (jeux de société, jeux libres, ballons, matériaux de bricolage, etc.)



Au plaisir de vous y voir!

Moniteurs : Nicolas Boudreau, Audrey Desrosiers, Véronique Parent

Aides-monitrices : Chloé Morissette et Anaïs Banville

Coordonnatrice en loisir intermunicipal : Josy-Anne Bérubé

EXPOSITION HISTORIQUE ESTIVALE

La Société historique et patrimoniale de Saint-Octave-de-Métis vous invite à son exposition estivale, du mardi au samedi de 13 h à 17 h et les dimanches de 13 h à 16 h, à compter du 25 juin jusqu'au 12 août 2017, au Centre communautaire Chanoine-Michaud au 201-A rue de l'Église.

Du 13 août au 3 septembre, les locaux de l'exposition ne seront ouverts que les dimanches après-midis.



COFFRE PRÊT À JOUER WIXX

Plusieurs « coffres prêts à jouer Wixx » se retrouvent dans nos municipalités. N'hésitez surtout pas à utiliser ce matériel dans nos espaces libres ou même à en ajouter.

RÉPERTOIRE DES LIEUX DE PLEIN AIR

Il existe plusieurs lieux de plein air accessibles gratuitement ou à faible coût sur le territoire de La Mitis qui sont méconnus par une grande partie de la population. Que ce soit pour la pratique du vélo, du canot, du kayak, de la raquette ou de la randonnée pédestre, le répertoire *Lieux de plein air à découvrir* vise à mettre en valeur et à favoriser l'accès de ces lieux à tous.

Voici le lien afin d'accéder à ce répertoire:

http://www.lamitis.ca/images/articles/PeinAir_Document.pdf



« Pis ça, dans quel bac ça va? »

Pas une semaine ne passe sans entendre cette question : « Pis ça, dans quel bac ça va? ». Afin de vous faciliter la tâche dans vos efforts de protection de l'environnement et de réduction des coûts de gestion de vos matières résiduelles, voici une courte liste des matières les plus problématiques et comment en disposer:

Matières brunes et vertes

Branches : Écocentre

Gazon coupé : Laisser sur votre terrain ou Écocentre

Feuilles d'automne : Laisser sur votre terrain ou Écocentre

Litières et excréments d'animaux : Bac vert

Résidus de jardinage : Bac brun ou compostage

Résidus alimentaires : Bac brun ou compostage

Sacs de plastique compostables : Bac vert ou compostage

Viandes (de table) : Bac brun

Autres matières

Ampoule Fluocompact : Écocentre ou www.recycfluo.ca

Batteries / Piles : Écocentre ou www.appelarecyclier.ca

Cartons de lait et de jus : Bac bleu

Électroménagers et encombrants : Écocentre

Huiles, antigel, filtres à huile : Écocentre ou www.soghu.com

Matériaux de construction : Écocentre

Matériel électronique et informatique : Écocentre

Métaux : Écocentre

Meubles et accessoires de maison : Écocentre

Sacs de plastique : Bac bleu en «sac de sac»

Styromousse (Plastique No 6) : Bac vert (malheureusement)

Vêtements : Friperies

En cas de doute sur votre bac brun, visitez le www.collectequicarbure.com ou téléphonez au 1-888-856-5552.

En cas de doute sur votre bac bleu ou pour de plus amples informations, visitez le site web www.mitis.qc.ca section Matières Résiduelles.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418-775-8445, poste 1138

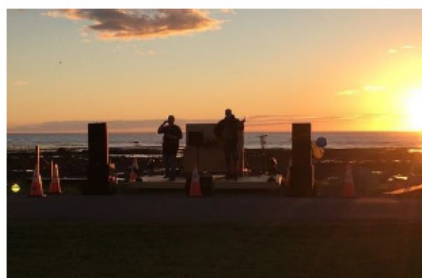
ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL

ÉTÉ 2017

RETOUR SUR LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Les 23 et 24 juin derniers, avaient lieu de nombreuses activités pour la Fête de la Saint-Jean-Baptiste. Voici quelques photos qui illustrent le succès de ces événements.

Merci à l'Association Sportive de Padoue et au Comité de promotion et de développement de Grand-Métis pour l'organisation ainsi qu'à tous les participants



Inauguration terrain de soccer

Le mercredi 12 juillet avait lieu l'inauguration du terrain de soccer dans la municipalité de Grand-Métis. Lors de cette soirée, nous avons remercié le Comité de promotion et de développement de Grand-Métis pour son implication dans ce projet ainsi que la Caisse Desjardins Mitis Est pour sa commandite. Veuillez noter que le terrain est accessible à tous.

TERRAIN DE PÉTANQUE

Vous avez probablement remarqué le beau de terrain de pétanque en construction devant la serre de Saint-Octave-de-Métis. Il reste encore quelques petits travaux à y faire, mais soyez à l'affut, les Blés d'Or de la Métis compte bien organiser une petite ligue et ainsi rendre du matériel disponible. Plus ample information à venir.



VOLLEYBALL AMICAL

6 X 6 - SUR GAZON
TOUS LES MARDIS SOIR, 19 H
CENTRE SPORTIF RÉMI BÉLANGER,
SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS
À PARTIR DU 20 JUIN
ÉQUIPES SUR PLACE
GRATUIT



BALLE DONNÉE AMICALE

TOUS LES JEUDIS SOIRS, 19 H
CENTRE DES LOISIRS DE PADOUE
À PARTIR DU 22 JUIN
ÉQUIPES SUR PLACE
GRATUIT





CAMP DE JOUR 2017



Retour sur le souper de financement

L'équipe du *Camp de jour 2017* tient à remercier tous les participants au souper de financement qu'y a eu lieu le 20 juillet dernier. Merci aussi aux parents bénévoles, animateurs et jeunes pour leur beau travail d'équipe lors de la réalisation de ce souper.

Un énorme merci à tous d'encourager les jeunes de notre coin.



Événement à venir

25 juillet, AM : initiation culturelle à l'improvisation
26 juillet : sortie à Saint-Damase
1^{er} août : initiation culturelle à la sculpture de ballons
3 août : sortie à l'exposition agricole de Rimouski
9 août : atelier culturel au cirque
10 août : Souper de financement
16 août : sortie à venir
25 août : fin du camp de jour

TARIFICATION

Camp de jour

(Lundi au vendredi 9 h à 16 h)

130\$ pour l'été (9 semaines)

25\$ / semaine

7\$ / journée

Avec service de garde

Lundi au vendredi 7 h 30-17 h 30

130\$+145\$=275\$ pour l'été

25\$ + 20\$ = 45\$ / semaine

7\$ + 5\$ = 12\$ / journée

Pour information et inscription, communiquez avec Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.

TABLE D'HARMONISATION EN LOISIR DES AÎNÉS

La Table d'Harmonisation en loisir des aînés de Grand-Métis et de Saint-Octave-de-Métis travaille fort afin d'offrir à ses aînés ainsi qu'à toute la population des activités accessibles et diversifiées.

À VENIR :

SORTIE AU VIGNOLE CARPINTERI

Lundi 28 août

Visite du vignoble et dégustation sur place

Transport en autobus fourni

Départ de Saint-Octave-de-Métis à 13 h

Départ de Grand-Métis à 13 h 15

Retour prévu vers 16 h

Ouvert à tous

Activité gratuite



Réservation obligatoire auprès de Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.



SORTIE AUX JARDINS DE MÉTIS

Date à déterminer (mois de septembre)

PROJETS-CONFÉRENCES

Septembre : conférence sur la nutrition à Grand-Métis (information à venir)

Mercredi 11 octobre, 19 h : conférence sur « Les sept astuces pour être bien dans sa tête », offerte par *santé mentale Québec*, au Centre Récréatif de Saint-Octave-de-Métis.

OUVERT À TOUS & GRATUIT!

ÉVÉNEMENTS ESTIVAUX

TOURNOI DE BALLE

AUX PROFITS DU TERRAIN DE BALLE DE PADOUE



Sous l'initiative de quelques personnes désirant améliorer le terrain de balle de Padoue, vous êtes invités à vous faire une équipe de balle afin de participer au tournoi de financement qui aura lieu le samedi 12 août prochain.



Équipes de 8 gars et 2 filles.

20\$ / personne

La moitié des profits sera remise en bourse et l'autre moitié sera consacrée à l'amélioration du terrain.

Pour information et inscription, communiquez avec Jérôme Paradis au 581 246-3646, Jason Caron au 418 732-7635 ou Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.

ACTIVITÉ FAMILIALE

Journée d'eau

Samedi 19 août 2017, 13 h

Remis au lendemain en cas de pluie.

Sur place : jeux libres extérieurs, volleyball, glissade d'eau, ballons d'eau, jeux de ballon canadien avec piscine (voir vidéo sur notre page Facebook)

Pour information, communiquez avec Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.

BUBBLE FOOTBALL

Samedi 16 septembre 2017, 9 h
Remis au lendemain en cas de pluie.

Tarification :

30 \$ / bulle adulte

20\$ / étudiant

15 \$ / bulle enfant



Inscription individuelle
Date limite d'inscription :
4 septembre

Pour information et inscription, communiquez avec Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.

SOIRÉE CONTES ET LÉGENDES : (emplacement à déterminer)



Le Comité des loisirs inter municipal organisera le 1^{er} septembre prochain, dès 19 h, une soirée contes et légendes familiales. Au plaisir de vous y voir!

JUILLET						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
23	14	25 13 h – Club de marche – Saint-Octave 19 h Volleyball – Saint-Octave	26 18 h 30 Soccer intermunicipal – Match amical à St-Gabriel	27 19 h Balle-donnée Padoue	28	29 Présence du camp de jour au Marché Public de Sainte-Flavie.
30	31	1 13 h – Club de marche – Saint-Octave 19 h Volleyball – Saint-Octave	27 18 h 30 Soccer intermunicipal Grand-Métis	3 19 h Balle-donnée Padoue	4 Métis en fête	5 Métis en fête
AOÛT						
6 Métis en fête	7	8 13 h – Club de marche – Saint-Octave 19 h Volleyball – Saint-Octave	9 18 h 30 Soccer intermunicipal Padoue	10 19 h Balle-donnée Padoue	11	12 Tournoi de balle à Padoue
13	14	15 13 h – Club de marche – Saint-Octave 19 h Volleyball – Saint-Octave	16 18 h 30 Soccer intermunicipal St-Octave	17 19 h Balle-donnée Padoue	18	19 Journée familiale Journée d'eau
20	21	22 13 h – Club de marche – Saint-Octave 19 h Volleyball – Saint-Octave	23 18 h 30 Soccer intermunicipal Grand-Métis	24 19 h Balle-donnée Padoue	25	26

Pour toute autre information sur l'ONGLET LOISIR:

Josy-Anne Bérubé,

coordonnatrice en loisir intermunicipal

Padoue/Saint-Octave-de-Métis/Grand-Métis

418 732-6684

loisirkempt@gmail.com

<https://www.facebook.com/loisirsintermunicipalkempt/>